



Licenciement pour inaptitude

Par **Chasles elodie**, le **07/09/2017** à **12:29**

Bonjour j'ai été déclarée inapte suite à un entretien avec le médecin du travail et sans possibilité de reclassement . Je me suis rendue à l'entretien préalable auquel j'etais convoquée suite à cela j'ai reçu une lettre recommandée qui notifié que je suis licenciée . Ma question est la suivante : ece que mes papiers de licenciement vont m'être envoyés , ou doit je me rendre sur mon ancien lieu de travail afin de signer les papiers ? Je suis un peu perdue car sur la lettre rien n'est notifié à ce sujet

Par **P.M.**, le **07/09/2017** à **12:38**

Bonjour,
Normalement, les documents inhérents à la rupture du contrat de travail étant quérables, vous devez vous déplacer pour aller les chercher mais il serait prudent de prendre contact préalablement avec l'employeur pour savoir déjà s'ils sont prêts et connaître ses intentions...

Par **Chasles elodie**, le **07/09/2017** à **12:42**

Merci pour votre réponse je prendrais donc contact avec l'employeur . Bonne journée à vous

Par **Chasles elodie**, le **07/09/2017** à **12:43**

Merci pour votre réponse je prendrais donc contact avec l'employeur . Bonne journée à vous